

## Arrêté de voirie portant permission de voirie n°2026-019

LE MAIRE D'AUBESSAGNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;  
Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 ;  
Vu le code Pénal et notamment ses articles ;  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;  
Vu la demande en date du 12/05/2026 de l'entreprise ENEDIS sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public ;

### ARRETE :

**Article 1\*** : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public entre le 198 et 230 chemin de l'hôpital, 05800 AUBESSAGNE afin d'y installer un groupe électrogène le 29 mai 2026.

**Article 2** : Le pétitionnaire est responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci.

**Article 3** : Cette autorisation est révoquée à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le pétitionnaire ne respecte pas les prescriptions définies à l'article 1.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'AUBESSAGNE.

**Article 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Aubessagne le 21 mai 2026

Le Maire,

Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)

